

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

BUREAU EXECUTIF DU 28 MARS 2018

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 7 février 2018.
3. Avenant à la convention financière avec les EPCI.
4. Raccordement de sites isolés : Campings « La Châtaigneraie » et « Bois Simonet » - demande de participations financières
5. Informations et questions diverses.

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 17 heures, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du Syndicat, 8 avenue de la Gare 26300 ALIXAN, sous la présidence de Nathalie HELMER, Présidente.

MEMBRES PRESENTS : Nathalie HELMER, Jean-Marc BOUVIER, Philippe LEDER, Marie FERNANDEZ, Pierre MAISONNAT, Christian LECERF, Michel PIALET, Franck SOULIGNAC, Maurice WEISS.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Sébastien BERNARD, Sandrine GENEST, Didier-Claude BLANC, Olivier AMRANE, Luc CHAMBONNET, Jacques LADEGAILLERIE, Hervé SAULIGNAC.

Secrétaire de séance : Pierre MAISONNAT

EN EXERCICE : 16 PRESENTS OU REPRESENTES : 9 (9 voix) VOTANTS : 9

Le Quorum étant atteint, Nathalie HELMER, Présidente du Syndicat ouvre la séance à 17 heures.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de la Présidente, le Bureau Exécutif désigne à l'unanimité Pierre MAISONNAT en qualité de secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu valant procès-verbal de la séance.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 7 février 2018

Madame la Présidente après s'être assurée que l'ensemble des élus ait pris connaissance du compte rendu de la réunion du dernier Bureau Exécutif fait procéder à son approbation définitive.

N'ayant pas de remarque à formuler et s'estimant en parfaite connaissance de cause sur la gestion du Syndicat, les élus approuvent à l'unanimité le compte rendu du Bureau Exécutif du 07 février 2018.

3. Avenant à la convention financière avec les EPCI :

Madame la Présidente rappelle que le Comité syndical a, par délibération en date du 7 mars 2018, autorisé le Bureau Exécutif à adapter le versement de la participation financière des EPCI au rythme de déploiement, qui sera en mode dégradé pour la phase Volume (programmation 2018).

Dans ce cadre Madame la Présidente propose d'intégrer l'article 6 bis tel que rédigé ci-dessous au modèle type de convention et de signer un avenant aux conventions déjà établies :

« Article 6 bis : versement de la participation pour la phase Volume (programmation 2018)

Le rythme de versement de la participation des EPCI pour la phase Volume (programmation 2018) est adapté de la façon suivante :

- *30 % versés à la signature du marché subséquent concernant l'EPCI, et ce, avant la fin de l'année de l'exercice de déploiement ;*
- *50 % versés 6 mois après ;*
- *Le solde, soit 20 % versé 12 mois après.*

Ces dispositions ne concernent que la phase Volume. »

Monsieur Jean-Marc BOUVIER demande s'il y a nécessité pour les EPCI qui ont déjà signé une convention financière avec ADN de délibérer à nouveau sur cet avenant.

Madame la Présidente répond par l'affirmative.

Le Bureau Exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avenant proposé et autorise la Présidente à signer l'ensemble des conventions ainsi modifiées.

4. Raccordement de sites isolés - demande de participations financières

Madame la Présidente rappelle que lors du Comité syndical du 7 mars 2018, la volonté de poursuivre l'extension du réseau de fibre optique pour le raccordement de sites économiques isolés en service professionnel fibre (FTTO) a été confirmée.

Ces extensions peuvent concerner :

- Les zones d'activités économiques non raccordées lors du déploiement initial du réseau, créées récemment ou en projet (hors aménagement interne).
- Des sites économiques, touristiques ou services publics significatifs, éloignés du réseau et demandeurs d'un raccordement en fibre optique. Il peut s'agir d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un établissement public.

De façon à ne pas se substituer au mécanisme de densification du réseau prévu par la Convention de DSP, ADN propose de limiter cette intervention à des opérations distantes de plus de 500 mètres du réseau en fibre optique.

Le site économique, touristique ou public éloigné du réseau devra s'engager pour un abonnement en fibre optique pour une durée d'au moins 36 mois. Le devis d'un opérateur pourra être fourni.

Il est proposé de mobiliser au cas par cas, pour chaque opération, des crédits distincts auprès des partenaires locaux du projet (commune, EPCI, Département...). Dans toutes les hypothèses, ADTIM participera au titre de la franchise sur abonnement, proportionnelle à l'abonnement (durée, montant). L'entreprise sera sollicitée pour participer à ce financement.

Le Syndicat propose de réaliser les deux extensions suivantes et de solliciter les participations financières de ses membres de la façon suivante :

◆ Raccordement du Camping « La Châtaigneraie » sur la commune d'Anneyron (26)

Le montant total estimé de cette réalisation est de 47 500 € HT pour environ 4 km de linéaire.

Le Syndicat sollicite la participation suivante :

Coût de raccordement	47 500 € HT
Financement de l'opération	
Participation du Camping	2 500 €
Franchise contractuelle ADTIM	2 500 €
Département de la Drôme	21 250 €
C.C. Porte de DrômArdèche	21 250 €
Total	47 500 €

◆ Raccordement du Camping « Bois Simonet » sur la commune de Joyeuse (07)

Le montant estimé de cette réalisation est de 17 500 € HT pour environ 100 m de linéaire.

Il est à noter la particularité du montage financier de cette opération, puisqu'il a été demandé au Camping de faire réaliser à ses frais des travaux de génie civil en domaine privé (sur environ 250 mètres linéaires), afin de poser un fourreau et une chambre de tirage en limite de propriété.

Ces travaux préalables vont coûter au Camping un montant équivalent à la participation habituellement requise de la part du site bénéficiaire (5 256 € HT, d'après le devis transmis).

Le Syndicat sollicite donc la participation suivante :

Coût de raccordement	17 500 € HT
Financement de l'opération	
Participation du Camping	(hors plan de financement*)
Franchise contractuelle ADTIM	2 500 €
Département de l'Ardèche	7 500 €
CC Pays Beaume Drobie	7 500 €
Total	17 500 €

* *financement sur ses fonds propres de travaux préalables de génie civil en domaine privé*

Le Bureau Exécutif à l'unanimité des voix prend acte de l'intervention du Syndicat sur ces projets d'extension et autorise le Syndicat à solliciter les collectivités membres pour participer au plan de financement de l'opération.

5. Informations et questions diverses

- **Information au Bureau Exécutif des actes de gestion depuis le dernier Bureau Exécutif :**

Madame la Présidente procède à une information sur les actes de gestion dans le cadre de sa délégation, une liste des marchés signés par la Présidente depuis le dernier Comité syndical a été jointe à la note de synthèse.

- **Information sur les Zones dentelles :**

Madame la Présidente rappelle la problématique des zones dentelles.

Il s'agit de zones géographiques potentiellement complexes et coûteuses à raccorder, qui concernent potentiellement plusieurs centaines de foyers ardéchois et drômois :

- D'une part les foyers situés aux confins de communes relevant de la zone d'investissement privé – zone AMII - et de la zone RIP ADN (limite communale) ;
- D'autre part les foyers situés aux confins des départements voisins, disposant de leurs propres RIP et de la zone RIP ADN (limite départementale).

Monsieur le Directeur Général des Services, présente aux élus des cas concrets de zones dentelles afin qu'ils puissent avoir une idée plus précise sur cette problématique.

Il précise qu'à ce jour des échanges ont déjà eu lieu avec l'opérateur Orange, d'une part, et avec le Conseil départemental de Vaucluse, d'autre part.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que l'opérateur Orange semble avoir quelques velléités à intervenir sur les zones dentelles des communes du périmètre de notre RIP mais qu'il semble beaucoup moins disposé à laisser ADN intervenir sur la zone AMII, au regard de son engagement à couvrir 100% du périmètre des communes de cette zone.

Monsieur le Directeur Général des Services soulève la question du financement de ces zones dentelles : est-ce que les financements servent à raccorder :

- Exclusivement les foyers ardéchois et drômois situés sur le périmètre de notre RIP ;
- Exclusivement les foyers ardéchois et drômois, qu'ils soient situés sur le périmètre de notre RIP ou sur des communes de la zone AMII ;
- L'ensemble des foyers rattachés à notre RIP, y compris ceux situés dans des départements voisins.

Monsieur Philippe LEDER estime qu'il faudrait avoir une vision d'ensemble de l'impact de la zone dentelle avec les périmètres de la zone AMII afin de pouvoir travailler en bonne intelligence avec l'opérateur Orange.

Dans la même logique, Monsieur Michel PIALET pense qu'il faudrait connaître le nombre de foyers concernés sur tout le pourtour de nos deux départements et essayer de trouver un seul et même consensus avec tous les départements voisins. Ce travail a été fait avec le Vaucluse.

La Présidente considère que ce consensus sera d'autant plus facile à trouver s'il y a un équilibre financier de part et d'autre à traiter ces foyers.

C'est une problématique qu'il va falloir résoudre rapidement parce qu'elle peut générer beaucoup de crispations et il n'est pas souhaitable de laisser les foyers concernés sans solution. En conséquence cette question devra être à nouveau abordée lors d'un prochain Bureau.

- **Suivi attribution marchés des locaux :**

Monsieur le Directeur Général des Services informe les membres du Bureau Exécutif des entreprises attributaires des différents marchés.

Les 3 premiers lots techniques (Lot n° 1 : terrassement – aménagements extérieurs ; Lot n° 2 : gros œuvre – façade – étanchéité – couverture ; Lot n° 3 : plâtrerie – peinture intérieure) ont été répartis en 15 lots géographiques.

Cette stratégie a atteint son objectif en permettant à 26 entreprises, et notamment des TPE, de pouvoir candidater à ces marchés.

Le lot numéro 5 (fourniture et pose de portes et serrures) a été attribué le 23 mars.

Pour le lot numéro 4 (aménagement technique intérieur), la CAO est fixée au 30 mars.

- **Demande de modification des statuts par Annonay Rhône Agglomération :**

Lors du Comité syndical du 07 mars dernier, Monsieur Alain THOMAS, Délégué titulaire ADN d'Annonay Rhône Agglo, a remis à Madame la Présidente un courrier de sollicitation pour que la contribution d'Annonay Rhône Agglo puisse, au titre de la part démographique, être égale à 0,40 € par habitant, au lieu des 25 000 € forfaitaires appliqués aujourd'hui.

Cela impliquerait une modification des statuts d'ADN, en conséquence, le Bureau Exécutif invite la Présidente à ne pas donner une suite favorable à la demande d'Annonay Rhône Agglo.

* * *

Madame la Présidente informe les élus des prochaines dates de réunion du Bureau Exécutif :

- 03 mai à 18 heures,
- 04 juillet à 12 heures.

En l'absence de nouvelles questions, Madame la Présidente lève la séance à 18 heures.

Le secrétaire de Séance
Pierre MAISONNAT

La Présidente
Nathalie HELMER